

## Le dossier du jour

# Le feu dans les Maures

Après l'incendie monstre en août, des questions se posent concernant la gestion de la réserve naturelle de la plaine des Maures. Entre pastoralisme encadré, débroussaillage refusé et pistes DFCI non entretenues, le pire aurait-il pu être évité ?

« Feu éteint ». Il aura fallu dix jours de lutte infernale dans le massif des Maures pour mettre un terme à l'incendie qui a causé la mort de deux personnes, dévasté plus de 7 000 hectares de forêts et contraint à évacuer 10 000 personnes. La peur a ensuite laissé place à la colère. Certains, dont des habitants et des agriculteurs pointent du doigt la gestion de la réserve naturelle de la plaine des Maures, sous la gestion du Département.

### Une gestion radicale (isée) e du site ?

La polémique a rapidement atteint la réserve naturelle de la plaine des Maures et sa gestion qualifiée de « radicalisme écolo » par certains. Habitants dans l'impossibilité de débroussailler leurs terrains, éleveur interdit de pâturer, élus confrontés à une absence de concertation, entretien des lieux mis en cause...

Créée en 2009, elle est placée sous la gestion du conseil départemental du Var. Des voix se sont élevées pour dénoncer une situation inextricable au sujet du sanctuaire naturel. Une sorte de Dallas rural où chacun défend son lopin de terre et ses intérêts propres. Sans consensus...

Au centre des critiques, elle est désignée par ses détracteurs comme une zone où le débroussaillage est « ultra limité, voire interdit », où le pastoralisme hivernal est quasi inexistant, et où

les pare-feu et les pistes de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI), « ne sont plus une priorité ». La réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, représente aujourd'hui 5 200 hectares au nord du massif des Maures. Elle s'étend sur cinq communes (La Garde-Freinet, Le Cannet-des-Maures, Le Luc-en-Provence, Les Mayons et Vidauban).

### « On m'a interdit de mettre mes brebis pour débroussailler »

Débroussailler, c'est protéger. « C'est une arme passive qui ne permet pas de ralentir un tel feu mais qui permet de protéger une construction par exemple », commente un sapeur-pompier qui rappelle d'ailleurs l'obligation d'effectuer un tel débroussaillage dans un périmètre de 50 mètres autour d'une propriété.

Mais débroussailler, y compris en éco-pâturage, dans la réserve est une mission (presque) impossible. « On a clairement refusé que je vienne avec mes brebis sur une propriété privée pour entretenir le terrain ». Cette éleveuse, documents en main, a effectivement déposé un dossier auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) en 2019. Il s'agissait pour elle de prendre la succession d'un ancien berger.

Dans son dossier daté du 31 mai 2019, Magalie indique vouloir faire pâturer son troupeau sur les pare-feu et

chez des propriétaires intéressés, et « contribuer à l'équilibre environnemental et diminuer le risque incendie ». Y est notamment joint une confirmation émanant du Conservatoire d'espaces naturels Paca qui accorde la possibilité de pâturer sur des terrains sur une superficie de 170 ha « tout en évitant les zones humides et les zones de régénération des chênes-lièges ».

Autre intervenant, la communauté de communes Cœur de Var, sous la signature de son vice-président, maire des Mayons, Michel Mondant, se dit favorable au pastoralisme « sur les zones de défense des forêts contre les incendies » qui permettrait « de compléter l'action de prévention des incendies ». Il invite l'éleveuse à coordonner son action avec d'autres présents sur cet espace et à obtenir les autorisations nécessaires auprès des propriétaires et du gestionnaire de la réserve.

Selon Magalie, l'avis négatif émis par la direction de la réserve naturelle a bloqué tout le processus. « L'urine ou les crotes des brebis dénaturent le sol et mettent en péril une... orchidée ! On m'a mis des bâtons dans les roues dès le début. J'ai eu un rappel à la loi car je faisais simplement traverser mes bêtes sur les pare-feu. C'était toujours la menace de la verbalisation ». Elle fait un constat terrible. « Vous savez, une propriétaire du Cannet-des-Maures a fait une attestation pour que je puisse emmener mes brebis sur son terrain pour le nettoyer. Ce fut impossible

malgré les soutiens que j'ai pu avoir. Durant l'incendie, la maison de cette dame a brûlé ! Comment ne voulez-vous pas être en colère aujourd'hui... », assure-t-elle.

### « Cette zone est devenue une jungle ! »

Il n'en démord pas. « Les pistes incendie sont dans un état déplorables et inutiles, la végétation est dense et haute, il y a des arbres morts et dangereux qui ne sont pas prélevés. Tout est fait à l'avenant ». Jacques Mercurin fait partie de ces gens qui vivent au cœur de cette forêt. Il a failli perdre sa maison. « J'habitais dans un coin de paradis et j'habite sur la lune désormais ». Autour de lui, c'est la désolation. Le feu a tout ravagé sur son passage.

Propriétaire au milieu des bois d'une maison familiale transmise de génération en génération depuis 1850. Il veut préserver cet héritage. Coûte que coûte. Mais depuis quelques années, habiter dans une réserve naturelle est devenue un calvaire : « Ça marche à coup de PV ! J'avais un camping-car sur mon terrain, j'ai pris une amende, chez moi, pour stationnement illégal. Rentrer dans une propriété privée ne dérange pas les agents de la réserve visiblement ». Le chemin d'accès chaotique devient impraticable... « J'ai eu le tort de boucher les trous avec du gravier calcaire, je polluais et j'entraînais le passage des tortues ! La meilleure est que j'ai refusé de prendre un 4x4 par



Des éléments sur la gestion de la plaine des Maures sont pointés du doigt par certains, pour tenter d'expliquer pourquoi l'incendie monstre n'a pas pu être maîtrisé rapidement. (Jean-François Ottoneilli)

respect pour l'environnement ».

« Quand il y a des embâcles dans la rivière qui créent des obstacles à l'écoulement des eaux et qui risquent d'inonder la plaine, là encore, il ne faut pas intervenir ». Jacques Mercurin a pu ici compter sur le soutien d'un expert et argumenter auprès de la direction de la réserve pour intervenir.

Pour protéger sa maison sur son 1,5 hectare de terrain, il a dû procéder au débroussaillage de nuit, par peur d'être verbalisé. « C'était pour protéger mon bien et me protéger. Lorsque le feu est arrivé, cette zone n'a pas brûlé et j'ai pu me mettre à l'abri. Vous savez, avec les pompiers, on s'est retrouvé encerclé par les flammes. » Selon lui, le changement de

doctrine de la réserve naturelle a mis fin au pastoralisme et à une protection adéquate de la forêt. « La réserve avec ces "ayatollahs de l'écologie" était devenue une bombe à retardement. Avant, il y avait des bergers qui faisaient paître, un entretien régulier du massif, une exploitation raisonnée des bois pour servir notamment dans les mines de bauxites. Les sous-bois étaient propres. Il faut revenir à quelque chose de raisonné. Les parcs nationaux parviennent à concilier les contraintes des uns et des autres. Là, c'est ultra-rigide ».

Dossier :  
Peggy POLETO  
ppoleto@nicmatin.fr

## F. Joly : « On est tombé dans le dogmatisme écolo »

Fabienne Joly, présidente de la chambre d'agriculture du Var, a adressé un courrier au président de la République pour l'alerter sur les problématiques rencontrées par les agriculteurs à la suite de l'incendie, mais aussi au sujet de la gestion actuelle de la réserve naturelle. Elle dénonce une « absence totale de concertation et une gestion unitaire » de l'espace naturel.

« Vous débroussailliez, vous êtes verbalisés. Tous les agriculteurs du secteur sont en procès avec la réserve... Une forêt, elle s'entretient. Il y a des essences qui résis-

tent à la sécheresse. Il y a des pare-feu, de l'irrigation pour contenir le feu ! La non cogestion de la réserve avec ses partenaires aboutit à des aberrations. On est tombé dans le dogmatisme écolo ! », dénonce-t-elle.

### Un rapport transmis au ministère en 2018

Selon la représentante départementale du secteur agricole. « tout le monde doit se remettre en question si on veut travailler sur la guerre contre le feu. Imaginez que la réserve a refusé un tuyau du Canal de Provence... Oui, je suis en colère contre ce

mode de gestion fermé, sans discussion. Nous n'avons - comme les élus - qu'un avis consultatif. Il faut faire évoluer les choses », insiste-t-elle.

« En 2018, un rapport sur la gestion de la réserve et des dysfonctionnements ont d'ailleurs été transmis à Brune Poisson, alors secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire », révèle Pascal Pointut, vice-président national du Mouvement de la ruralité. Ce document qui mettait l'accent sur des dysfonctionnements supposés est toutefois resté sans écho.



Fabienne Joly (deuxième à gauche), lors de la visite du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie aux Mayons, sur des parcelles endommagées par les incendies. (Photo doc Valérie Le Parc)

# était-il prévisible ?



## Jean Bacci : « La protection incendie doit être une priorité ! »

Jean Bacci, sénateur Les Républicains du Var, par ailleurs membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable au Sénat, porte un regard critique sur la situation après l'incendie.

« Il y a des certitudes pour combattre les incendies. Il y a des plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (Pidaf) qui doivent être respectés. Il faut des pistes suffisamment longues pour y accéder en toute sécurité et il faut faire disparaître un minimum de végétaux pour ne pas alimenter les feux. Quelle que soit la zone concernée », analyse-t-il.

Sur le cas particulier de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, il



Jean Bacci, sénateur du Var, déplore « que sur le terrain, on n'a pas pu faire tout ce qu'il fallait ».

(Photo doc G. R.)

fait part de « tensions et soucis » entre les communes de ce massif et la direction du sanctuaire. D'une rupture de dialogue même, notam-

ment « en ce qui concerne le débroussaillage manuel, ce qui est parfois impossible. Vous savez, il y a des vues de l'esprit qui ne

son pas réalisables... Finalement, sur le terrain, on n'a pas pu faire tout ce qu'il fallait ».

### Faire évoluer ensemble

« Il faut savoir pourquoi la propagation de l'incendie a été aussi rapide, tout en rappelant que le feu n'a pas pris dans la réserve », insiste l'élu.

« Alors, oui, il est important d'avoir des pistes DFCI, des pare-feu, des réserves d'eau collinaires. Oui les éleveurs participent aussi à l'entretien des massifs forestiers, y compris dans une réserve. Il faut que les choses évoluent de ce côté-là. On a tous besoin de travailler ensemble. La protection incendie doit être la priorité. Le mieux est l'ennemi du bien », ajoute le sénateur varois.

## En questions : le départ vif de l'incendie et des pistes DFCI sans gestionnaire

### ■ Quid de la végétation près de l'aire d'autoroute

Quelques heures à peine après le départ du feu le 16 août, les investigations ont été lancées pour comprendre la cause de l'incendie ravageur. Une cellule spécialisée dans la recherche des causes de l'incendie était en action sur l'aire des Sigues à Gonfaron. Ils sont plus d'une vingtaine (gendarmes, pompiers, agents de la Direction départementale des territoires et de la mer et de l'Office national des forêts du Var) à participer à la cellule d'investigation spécialisée

en « recherche des causes et circonstances d'incendies » (RCCI). À ce jour, l'origine humaine ne fait plus de doute selon les enquêteurs et de nombreuses investigations sont menées pour identifier l'auteur. Mais certains, comme le sénateur Jean Bacci attendent une analyse précise de « la production du feu qui n'a pas pu être contenu dès le départ ». La faute à qui ? À quoi ? « Ce que l'on attend c'est de savoir s'il y avait trop de végétaux, voir pas assez de pistes pour intervenir. La propagation a été très rapide. Est-ce qu'il y a eu une incidence

par rapport à la biomasse présente à cet endroit ? », relève-t-il. Plus concrètement, est-ce que la zone avait été nettoyée, débroussaillée en cette période de sécheresse estivale ? Soit autant d'éléments qui, mis bout à bout, parviennent à expliquer l'inevitable course meurtrière du feu dans le massif forestier varois.

### ■ Pistes DFCI : du flottement

Autre interrogation. Dans les mois qui ont précédé le gigantesque incendie, qui était compétent en matière de gestion des pistes de Défense des forêts

contre l'incendie (DFCI) de la réserve nationale ? Jusqu'en 2020, l'entretien des pistes DFCI était du ressort de la communauté de communes Cœur du Var, laquelle a dénoncé cette compétence il y a plusieurs mois. En raison de tensions avec la direction de la réserve ? Silence. S'en sont toutefois suivis des mois de flottement, de statu quo. Le Département ne s'étend pas sur les raisons de la volte-face de la communauté de communes. « Devant les difficultés à réaliser ces travaux sur le territoire de la réserve, exprimées par les maîtres

d'ouvrage DFCI courant 2020, et en accord avec les services de l'État, le Département du Var a délibéré en juin 2021 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux DFCI sur le territoire de la réserve ». La reprise en main par le conseil départemental a donné lieu, au printemps dernier, à un premier diagnostic, réalisé en lien avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au cours duquel « aucun défaut de maintien en conditions opérationnelles des ouvrages de DFCI ou sein du territoire de la réserve » n'est relevé.

## GRAND LANCEMENT

FRAIS DE NOTAIRE OFFERTS

À HYÈRES  
CŒUR DE VILLE

VINCI  
IMMOBILIER

Du studio au 4 pièces  
avec jardins privés ou grandes terrasses

JOURNÉES PORTES OUVERTES

JEUDI 9, VENDREDI 10 ET SAMEDI 11 SEPTEMBRE

Retrouvez-nous au 92, avenue Gambetta

City  
Garden

0 800 124 124  
vinci-immobilier.com

City Garden est un projet de construction de logements neufs à Hyères, dans le Var. Le projet est financé par Vinci Immobilier et la commune de Hyères. Les informations relatives à ce projet sont à destination des investisseurs et ne constituent pas une offre de vente. Les informations relatives à ce projet sont à destination des investisseurs et ne constituent pas une offre de vente. Les informations relatives à ce projet sont à destination des investisseurs et ne constituent pas une offre de vente.